

# **Aiglemont Flash Infos**

## **Bulletin d'Informations – N° 73 – Juin 2020**

### **Edito du Maire**

Après les élections du 15 mars 2020 au cours desquelles les Aiglemontaises et Aiglemontais, majoritairement, nous ont accordé leur confiance une nouvelle fois, nous avons installé officiellement le nouveau Conseil Municipal le dimanche 20 mai 2020. Ce Conseil comporte 15 élus issus de la liste « Toujours ensemble pour Aiglemont ! » que j'ai eu l'honneur de conduire et 4 élus de la liste « Aiglemont, un horizon différent », menée par Jean-Pascal Gérardin.

Au cours de cette séance d'installation, 2 conseillers (Monsieur Gérardin et Madame Boulanger) sur 4 de la liste de l'opposition étaient absents ayant donné une procuration. Néanmoins, ils avaient au préalable fait connaître leur intention de siéger au sein des commissions municipales qui ont été formées durant ce conseil municipal.

Le mardi 22 mai dernier, soit 2 jours après cette réunion, j'ai reçu la lettre de démission de Monsieur Gérardin. Ce revirement montre le peu de considération qu'il porte aux électeurs qui lui ont fait confiance et à ses colistiers qui comptaient sur lui. Chacun en tirera ses conclusions.

Aussi lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui s'est déroulée le vendredi 12 juin 2020, à nouveau à huis clos, nous avons installé dans ses fonctions Monsieur Renaud Mariage, le suivant sur cette liste d'opposition.

Ainsi reformé, le Conseil a immédiatement adopté le budget 2020, dont le vote avait été reporté en raison de la crise sanitaire, et rattrapé les semaines écoulées durant lesquelles les affaires municipales ont dû parfois patienter. L'ordre du jour très conséquent a permis aux nouveaux élus d'aborder un large spectre des compétences dévolues aux communes.

A quelques jours des prochains congés, soyons tous vigilants pour notre santé et celle des autres.

**Votre Maire**

**Philippe DECOBERT**

## **Élections municipales**

Les élections municipales du 15 mars 2020 se sont déroulées dans un contexte spécifique dont on se souviendra. Le Coronavirus s'est imposé, bouleversant les habitudes de vote aussi bien chez nous que dans toute la France. Toutefois, le taux de participation chez nous était relativement important. Sur 1 323 inscrits, il y a eu 867 votants (65,53 %), 847 suffrages exprimés (97,12 %). La liste « Toujours ensemble pour Aiglemont » a obtenu 445 voix soit 52,85 %, et l'autre liste, « Aiglemont, un horizon différent », 397 voix soit 47,14 % des voix.

## **Enfin on déconfiné !**

Les Aiglemontais recouvrent enfin la liberté de mouvement. Ils peuvent aller où ils veulent, rester plus longtemps dehors pour redécouvrir leur paisible commune. Confinés durant deux mois, ils ont vécu cette situation avec courage, voire stoïcisme. On se souvient que dans certains quartiers les riverains ont applaudi chaque soir à 20 heures les soignants et tous ceux qui se sont dévoués pour continuer à rendre la vie tolérable.

Saluons la boulangerie Zanelli et son personnel qui ont assuré chaque jour l'approvisionnement en pain, M. Saintrais qui chaque vendredi fournissait fruits et légumes rue Corvisart, la poissonnerie Masse sur la Place de la Mairie qui, non seulement a continué - malgré les difficultés - à livrer ses poissons, mais a proposé même des denrées de première nécessité, la pharmacie qui a assuré le suivi des traitements sans oublier le service de restauration rapide Classic'O.

Enfin adressons un grand remerciement aux bénévoles pour leur dévouement permettant ainsi à certains seniors d'être ravitaillés en denrées alimentaires et pharmaceutiques ou tout simplement, d'avoir un contact hebdomadaire.

Enfin soulignons que le personnel municipal a poursuivi ses missions malgré les difficultés.

## **Vie scolaire**

Depuis le 14 mai l'école a rouvert ses portes avec, dans un premier temps, trois classes accueillant chacune un groupe d'une dizaine d'élèves. Un nombre restreint qui permet de respecter les normes sanitaires. Pendant ce temps, d'autres professeurs des écoles se chargent de l'enseignement à distance pour les enfants non accueillis en raison des décisions familiales.

Depuis le 2 juin, ce sont plus de 60 élèves qui ont retrouvé le chemin de l'école dans cinq classes exclusivement situées dans les bâtiments de la rue Jean-Macé. Cette augmentation d'élèves a nécessité un renfort en personnel communal afin de respecter les normes sanitaires requises.

Cette reprise des cours permettra à de nombreux enfants de se retrouver avant les vacances, et à la commune ainsi qu'aux enseignants éventuellement de mettre en place un protocole d'accueil pour le mois de septembre.

Le service périscolaire a également dû s'adapter en permanence en fonction des différentes phases de la reprise, ce qui n'a pas été d'une grande simplicité.

## **Centre de loisirs**

Le centre de loisirs fonctionnera du 6 au 31 juillet. Plusieurs activités seront proposées aux enfants. L'accueil ouvrira à 8 h 30. Un pré-accueil payant sera proposé aux familles, de 8 h à 8 h 30. Les activités débuteront à 9 h. L'accueil fermera à 17 h 30.

Tout dépassement d'heure entraînera une facture supplémentaire.

Pour tout autre renseignement, contactez le service enfance à la mairie, tél. 03 24 33 53 46.

## **Les premiers logements locatifs sont livrés aux Marliers**

La première commission d'attribution des logements construits et gérés par Espace Habitat s'est déroulée et a permis de sélectionner quatre familles qui bénéficieront de logements de type 4 ou 5. La municipalité a souhaité dans le projet du lotissement une mixité entre les logements en accession à la propriété et un parc locatif. Une prochaine commission doit se tenir et les personnes intéressées par des logements de type 2 ou 3 peuvent rapidement faire leur demande sachant qu'une priorité sera accordée aux seniors qui souhaitent continuer à résider dans la commune en libérant un logement aiglemontais devenu trop grand. D'autres logements de type 4 et 5 seront également prochainement livrés et habitables.

## **30 km/h, ça roule, ça roule...**

La vitesse de circulation des voitures dans Aiglemont va être contrôlée. Elle n'est déjà plus limitée à 50 km/h mais réduite à 30 km/h sur certaines portions. Des panneaux signalent cette limitation à 30 km/h. Pour les piétons, c'est une bonne nouvelle car cette décision de la municipalité va leur éviter le tango quotidien avec un pas en avant pour tenter de traverser et deux en arrière pour éviter une voiture qui ne semble pas ralentir pour les laisser traverser. Face à l'incivisme de certains, le maire a demandé que les contrôles soient opérés par la gendarmerie avec une fréquence accrue. Les conséquences pour les contrevenants seront donc immédiates. Qu'on se le dise !

Ajoutons également que certains conducteurs font preuve d'inattention. Il est peut-être utile de leur rappeler que la rue de Saint Quentin est à double sens sur toute sa longueur et que seule la partie basse de la rue du Docteur Roux est à sens unique dans le sens de la montée.

## **Don à la commune**

La colonie libertaire installée sur notre territoire de 1903 à 1909 comportait plusieurs bâtiments et une maison d'habitation meublée. La famille Guillemain-Titeux ayant acquis le mobilier à la dissolution de la communauté vient de faire don à notre village de ces meubles d'époque. Ce n'est pas la manne tombée du ciel, mais cela y ressemble. Ce don va venir enrichir le patrimoine culturel de la commune et trouvera sa place dans la salle culturelle Heinsen, située rue Charles de Gaulle. Nos remerciements à la famille pour cette belle action qui permettra de valoriser l'épisode original qui s'est déroulé sur notre commune.

## **Les missions du CCAS**

A la suite des élections municipales, un nouveau CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) a été mis en place. Ce service est composé d'élus et de non-élus. Il se réunit en fonction des besoins afin d'examiner les situations des demandeurs.

Le CCAS est ouvert à toute personne habitant Aiglemont. Ses missions sont multiples. Elles vont d'une simple demande d'information sur le portage des repas, aux possibilités de placement des personnes âgées, en passant par l'aide à domicile, etc.

Le CCAS peut aussi recevoir une demande d'aide financière pour régler une facture d'électricité, d'eau, de retard de loyer ou autre.

Ces secours sont accordés en fonction des ressources des personnes et dans certains cas exceptionnels. Le CCAS n'accorde qu'une aide par an et par foyer.

Madame Doyen, Maire-adjoint déléguée aux affaires sociales reçoit sur rendez-vous et en toute discrétion dans les locaux situés rue Victor Hugo. Pour la rencontrer, Madame Doyen est joignable au 06 87 99 23 68.

## **Charte vélo**

Avec la convention que le conseil municipal d'Aiglemont vient de signer, la communauté d'agglomération a décidé d'accompagner les habitants de son territoire qui souhaitent acquérir un vélo pour une mobilité différente. Ainsi accordera-t-elle une aide de 33% plafonnée à 200 € à quiconque achètera un vélo électrique, et le plafond sera porté à 300 € si cette bicyclette est fabriquée en France. Si vous souhaitez en profiter, vous êtes invités à vous renseigner auprès du service mobilité de l'agglomération ou des revendeurs conventionnés.

## **Allo, Allo, ...**

Pour améliorer la couverture téléphonique, l'opérateur Free va installer un nouveau relais dans la commune. En plus d'Aiglemont, Montcy-Notre-Dame et Charleville-Mézières bénéficieront de cette nouvelle installation et de l'accès prochain à la 5G.

## **Ramassage des déchets verts**

Le ramassage des déchets végétaux pour les personnes âgées de 75 ans et plus, ainsi que les personnes en situation de handicap a repris. Les Aiglemontais et Aiglemontaises concernés sont invités à s'inscrire auprès des services de l'agglomération. Tél : 08 00 29 83 55 ou 03 24 57 83 20.

Vous pouvez aussi trouver des renseignements sur le site Internet de la commune : [www.aiglemont.fr](http://www.aiglemont.fr)

## **Incivilités**

Des gens malveillants ont, pendant le confinement, déposé des déchets à plusieurs endroits non autorisés. Pour la propreté de notre commune, ces dépôts sauvages ont été ramassés par les agents municipaux. Que dire encore des fleurs déplantées sur les espaces de l'avenue Rimbaud et jetées sur le côté ? Sans parler des masques chirurgicaux abandonnés ça et là alors qu'ils doivent être éliminés dans les poubelles.

Ces incivilités ne sont pas tolérables

La municipalité rappelle que la déchetterie d'Aiglemont est ouverte le mercredi matin et le samedi sur la journée et que chacun, respectueux du cadre de vie, doit aller y déposer ses déchets. Il est rappelé

également que les sacs de tri sont collectés un mardi sur deux dans le respect du calendrier disponible en mairie ou sur le site internet.

### **Des points de collecte en mairie**

Les Aiglemontais et Aiglemontaises qui ne savent pas quoi faire de certains déchets particuliers et qui résistent à la tentation de facilité de les mettre dans la poubelle générale, peuvent les déposer en mairie où des conteneurs spécifiques sont mis en place pour des bouchons de liège, des piles usagées, des bouchons plastique. Un conteneur pour des stylos, porte-mine en plastique ou métal est réservé à l'association contre la neurofibromatose. Les produits collectés servent à de fins sociales ou caritatives.

### **Nuisances sonores**

Les Aiglemontais et Aiglemontaises ont besoin du calme le week-end. Un calme qui leur permet de décompresser après cinq jours de labeur. Malheureusement, quelques personnes causent des nuisances sonores. La municipalité rappelle avec force que les travaux bruyants le week-end sont strictement réglementés et que toute infraction est verbalisable. A bon entendeur...

### **De la rue à l'avenue... De Gaulle**

Les travaux de réhabilitation de la rue De Gaulle touchent à leur fin. Les trottoirs sont pratiquement terminés. Le revêtement de la route financé par le conseil départemental, devrait être posé fin août. A noter que face à la salle Heinsen un mur au parement de pierre du plus bel effet mettra en valeur le quartier dont les maisons devraient gagner une valeur certaine, à la grande joie de leurs propriétaires.

Le pôle santé numéro 2 est aussi en voie d'achèvement. Plusieurs cabinets de praticiens seront proposés aux professionnels vers la fin du mois de juillet. Des places de parking supplémentaires seront mises également à la disposition des patients. Ces deux opérations ont été financées en grande partie avec des subventions et ne feront pas augmenter la fiscalité à Aiglemont. En raison de tous ces embellissements, la rue De Gaulle devient avenue De Gaulle.

### **Soins des pieds**

L'offre de santé s'étoffe sur la commune avec l'arrivée prochaine d'une podologue. Son activité démarrera en septembre dans les nouveaux locaux du pôle de santé N°2 dont la construction s'achève juste en face de son homologue N°1 construit en 2007. La municipalité visionnaire ne peut que se féliciter de cette prochaine installation d'un nouveau professionnel de santé d'autant que l'arrivée récente d'un troisième médecin généraliste conforte le dispositif communal. Une bonne nouvelle pour les Aiglemontais et Aiglemontaises qui ne seront plus obligés d'aller ailleurs pour se faire faire des semelles orthopédiques ou traiter un problème de peau et d'ongles de pied.

### **Horaires de la Poste**

L'agence postale située dans les locaux de la mairie affiche son habituel horaire, identique à celui d'avant la période du Coronavirus. Vente de timbres, d'enveloppes et de colis, affranchissement et produits financiers, vous y trouverez une belle offre de service. Ouverture de 8 h à 12 h au rez-de-chaussée et de 13 h à 17 h à l'étage.

## **Manifestations reportées**

Les différentes manifestations programmées cet été sont annulées. Le spectacle pyrotechnique a fait long feu, le film du cinéma de plein air « Le grand bain » a... coulé. Rendez-vous donc à l'année prochaine avec l'espoir que mille bouquets de feu d'artifice embraseront le ciel aiglemontais à moins que les mesures sanitaires ne permettent de nouveau les rassemblements festifs.

## **Et si vous visitiez le jardin de curé ?**

Derrière la mairie et depuis quelques années, l'ancienne cour de récréation a été réaménagée et transformée sur l'idée de Gérard Moïny en jardin de curé. Depuis chaque année des bénévoles contribuent à rendre cet espace agréable en y plantant des légumes, des fleurs, des épices, ....

Cette année Jean-Claude Paradon après l'avoir nettoyé, nous propose de le visiter avec les beaux jours revenus. Le jardin est ouvert de 8h à 17h et vous pouvez ainsi profiter de ce petit écrin de verdure pour vous y assoir, pour souffler un peu en admirant l'aménagement réalisé.

## **Poissons volants ou poissons volés ?**

Un Aiglemontais avait déposé quelques poissons rouges dans la fontaine de la Jonquette. Bien vigoureux, ils faisaient le bonheur des jeunes enfants. Malheureusement au bout de deux semaines, plus de poissons, pas même une arête. Ont-ils été volés ou se sont-ils envolés dans le bec d'un héron ? Mystère !

Depuis quelques jours, de nouveaux poissons ont repeuplé le bassin. Bien moins colorés que les précédents, ils attirent moins les prédateurs. Mais les enfants sont contents de les voir remuer leurs nageoires pour aller chercher un granulé. Un nouveau spectacle tout de même !

## **Pour contacter la mairie**

Tél : 03 24 33 36 80

Courriel : [mairie@aiglemont.fr](mailto:mairie@aiglemont.fr)

Internet : [www.aiglemont.fr](http://www.aiglemont.fr)

**Les permanences des élus se déroulent le mardi de 18 h à 19 h et le samedi de 10 h 30 à 11 h 30**

**Directeur de la publication** : Philippe DECOBERT, maire d'Aiglemont.

